

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Colombet, 29 juillet 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilièrè de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[29 juillet 1875](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Colombet](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin informe Colombet qu'il doit se contenter désormais de surveiller la comptabilité générale de l'usine et du Familièrè. Il lui annonce qu'Eugène André va lui donner les indications sur ce qu'il peut faire jusqu'à son départ.

NotesD'après le texte de la lettre, la lettre est remise à Colombet par Eugène André.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 336v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Eugène André du 29 juillet 1875 et la lettre de Godin à monsieur Colombet du 29 juin 1875.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familière](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [André, Eugène \(1836-\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)

Collation1 p. (336v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

celui qui travaille jusqu'au
dernier jour.

Si donc, il entre dans
vos conventions et dans
celles de M. Colombet de le
régler définitivement à la
fin de ce mois, je crois
qu'il y aurait lieu de
tomber d'accord avec lui
sur le chiffre de l'indemnité
à lui donner, et que vous
pourriez parfaitement lui
offrir la moitié de son mois.
Je vous salue bien
cordialement.

Godin

Paris 29 Juillet 1830

Monsieur Colombet,

J'informe M. André, qui vous
remettra ce billet, qu'il n'y a pas
lieu à ce que vous fassiez mainte-
nant dans la maison aucun
travail en dehors de ce qui a
rapport à la surveillance de la
comptabilité générale de l'usine
et du Familistère. Il devient
inutile, de moment où vous irez
quitter dans un mois, que vous
ne fassiez aucun travail sur les
écritures des ateliers, attendu que
ce travail ne vous servirait à rien.
Prenez de M. André les indications
qu'il peut avoir à vous donner
sur ce que vous pouvez utilement
faire d'ici à votre sortie.
J'ai bien l'honneur de vous saluer
Godin